

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance

Conseil municipal de Sombacour

du 9 mai 2019

Membres présents :

Mesdames BLONDEAU Fabienne, BISTON Jocelyne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.
Messieurs BOUVERET Xavier, KALLAL Ahmed, Louis SIEVERT, Alban FAIVRE, Frédéric TOUBIN, Stéphane CERF.

Membres excusés : Fabrice VILLAME.

Secrétaire de séance : Mr Louis SIEVERT.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h05.

Présentation du projet éolien de Chaffois :

La société Intervent, bureau d'études de Mulhouse, est chargée du développement du projet depuis 2008. 85 éoliennes ont été mises en service par ce bureau. La Région Bourgogne Franche-Comté consomme actuellement 11 fois plus d'électricité par rapport à l'électricité produite. L'objectif est de pourvoir à 100% de la consommation des ménages par la production des énergies éoliennes.

Le projet est situé dans la forêt communale de Chaffois à plus de 1000 mètres des premières habitations et à 2km de celles de Sombacour.
Le projet est actuellement au stade de l'avis préfectoral, avant enquête publique.

3 éoliennes de 200 mètres de hauteur sont prévues, ce qui correspond à l'alimentation en électricité d'environ 6000 foyers.

Délais : environ 2 ans d'instruction avec l'enquête publique. Ensuite il restera le financement à valider, la construction et l'exploitation.

Le choix du site est fait selon différents critères : le vent, le raccordement électrique, les voies d'accès, les contraintes aéronautiques, les résultats des études sur les milieux naturels, l'acoustique.

Les éoliennes clignotent la nuit et seront visibles depuis le village.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 5 AVRIL 2019

Le Conseil municipal valide le compte-rendu à l'unanimité.

2 – VALIDATION RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CEJ

Le contrat enfance jeunesse avec la CAF arrive à échéance. Il convient de le renouveler pour une durée de 4 ans. Il permet à la commune de toucher une subvention annuelle pour ses activités périscolaires.

Accord à l'unanimité.

3 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCA 800

Le transfert est en préparation depuis 2 ans. Il est constaté une grande disparité entre les communes concernant les réseaux notamment entre le secteur de Levier et le Val d'usiers.

En réalisant le transfert, le prix du mètre cube pourrait atteindre environ 5€.

Par ailleurs, l'excédent d'investissement de la commune serait reversé à la CCA 800 sans contrepartie.

Si la station d'épuration pour le Val d'Usiers est construite, les subventions pourront être perçues par le SACTOM.

Le Conseil municipal ne valide pas le transfert de compétence et vote contre ce transfert à l'unanimité.

4 – CERTIFICATION PEFC

Il s'agit de renouveler la certification PEFC pour une durée de 5 ans (2019-2023) pour un bois certifié. C'est une condition d'accès aux marchés publics et privés. Une cotisation est à régler pour un montant de 315,10 € pour 5 ans, calculée en fonction de la surface (454 hectares).

Accord à l'unanimité.

5 – CHANGEMENT DE LOCATAIRES

Les locataires de l'appartement de la mairie quitteront le logement fin juin. 2 dossiers complets ont été déposés pour leur remplacement. Le choix se porte sur un couple avec 4 enfants.

Accord à l'unanimité.

6 – SCRUTIN DU 26 MAI

Le prochain scrutin pour les élections européennes aura lieu le 26 mai à la salle des fêtes entre 8h00 et 18h00.

7 – PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAIN

Dans le cadre de son droit de préférence, la commune est invitée à exprimer son choix concernant la vente d'un terrain boisé situé « Sous les Tombes » d'une surface de 46a 70ca au prix de 4 800 €.

La commune n'ayant aucun intérêt particulier à acheter, le Conseil municipal décide de ne pas user du droit de préférence.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Travaux sécurité : le STA se déplacera en juin pour étudier les différents points évoqués en réunion de commission. Par contre, rien ne devrait être fait au niveau du carrefour Levier / Evillers / Bians /Pontarlier pour une question financière au niveau départemental.

2 – Le tracteur tondeuse est en commande, il devrait arriver dans 10 jours à 3 semaines. Il reste à choisir entre l'étrave et la fraise à neige pour l'hiver prochain.

3 – Francas : les ados recherchent de l'argent pour leurs activités. Les communes ont la possibilité de leur confier des petits travaux. Exemple : peindre une journée (10 € / jour / jeune). La commune règle directement les Francas qui gèrent le budget. Accord du Conseil sur le principe.

4 – Val école : ils pourront avoir les clés du local à l'ancienne école fin mai.

5 – Le contrat de fortage avec les Carrières de l'Est pour l'agrandissement de la carrière sera signé le vendredi 10 mai, en collaboration avec Bians-les-Usiers.

6 – Vente de caveaux : seulement 2 foyers sont intéressés. Pas de travaux prévus avant 2020.

7 – Participation aux travaux de reconstruction de Notre-Dame de Paris, à la suite de l'incendie du 15 avril dernier : la commune ne versera pas de don, du fait que le montant perçu à ce jour serait supérieur au montant des travaux.

8 – Remerciements de la Direction de l'Hôpital pour la délibération de soutien pour les urgences de Pontarlier.

9 – Rencontre avec un lieutenant des pompiers : Thomas est pompier et est amené à partir en intervention pendant ses heures de travail. Une convention va être signée avec le SDIS pour une indemnisation de la commune. Elle prendra effet le 1^{er} juillet 2019.

10 – ONF : 300 m³ de chablis pour l'année 2019, à ce jour, comptés par Mr Nicolas.

11 – Salles associatives : il n'y aura pas d'inauguration.

12 – Proposition d'entretien de l'autolaveuse Kärcher : des précisions seront demandées sur une possible extension de garantie, le prix de la visite annuelle étant relativement élevé (325 € HT).

13 – Théâtre ouvert, association pontissalienne : demande pour le prêt de la salle des fêtes gratuitement pour faire une ou deux représentations à l'automne, accord à l'unanimité.

14 – La ronde de l'espoir aura lieu du 13 au 15 septembre 2019 et elle passera à Sombacour.

15 – Epicerie solidaire de Pontarlier : la commune ne participe pas.

16 – Banque alimentaire : la commune ne participe pas.

17 – Rencontre avec Mr Philippe de l'Etablissement Public Foncier. Le droit de préemption peut être instauré sur le territoire concerné par la carte communale seulement. Le terrain que la commune envisage d'acheter est hors carte communale.

18 – SYDED : début de l'étude pour la rue Charles de Gaulle. Les travaux débuteront en septembre 2019. La voirie sera réalisée en 2020.

19 – Un tremblement de terre d'une magnitude de 1,6 a eu lieu le 2 mai à Sombacour.

La séance est levée à 23h05.

Prochaine réunion : Vendredi 7 juin 2019 à 20h00